

**Séminaire de Bruxelles sur la mise en œuvre de l'Article
7 de la Convention d'Ottawa en Afrique**

Bruxelles, 12 et 13 novembre 2002

**Mot d'introduction de Monsieur Louis MICHEL, Vice-
Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères**

Mesdames et Messieurs,

Je désire, tout d'abord, au nom de mon pays, vous remercier d'avoir répondu à l'invitation de mon Département afin de traiter, penser et œuvrer pour une application universelle d'une Convention à vocation humanitaire, à savoir la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Au courant des 12 derniers mois les mines antipersonnel ont fait entre 15 à 20.000 nouvelles victimes. Il est, dès lors, urgent de faire face à ce drame humanitaire en mobilisant toutes les synergies car chaque pas compte. La Convention vise notamment la création d'un climat de confiance entre les Etats parties à celle-ci. Tel est l'objet de l'article 7 sur les mesures de transparence.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler, non sans une certaine fierté, que la Belgique fut le premier pays au monde à se doter, dès 1995, d'une législation interdisant totalement les mines antipersonnel. En étroite collaboration avec d'autres États et Organisations non-gouvernementales, elle a joué un rôle de pionnier dans le combat pour l'interdiction des mines antipersonnel, dont la Convention d'Ottawa est

l'aboutissement. A cet égard, je ne puis que me réjouir que les actions entreprises par mon pays ont rencontré le succès que l'on sait.

Je suis d'autant plus honoré et fier que la Belgique ait présidé la quatrième Conférence des Etats parties qui s'est tenue à Genève du 16 au 20 septembre 2002. Cette reconnaissance internationale est de nature à nous encourager à poursuivre notre engagement en faveur de cette noble cause qui est l'éradication universelle de cette arme barbare.

Je suis doublement heureux que ce séminaire traite de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa en Afrique. Vous savez l'intérêt particulier que le gouvernement belge et moi-même portent sur le continent africain en général et pour la Région des Grands Lacs en particulier. Nous voulons croire au renouveau du Continent. Le NEPAD en est une parfaite illustration. En Angola et au Soudan, deux pays ravagés par des décennies de guerre civile, la perspective d'une paix s'est ouverte. Au Congo, la dynamique qui s'engage avec l'avancement des discussions en vue de créer un gouvernement de transition et avec le retrait des troupes étrangères, constitue un développement positif, encore fragile, mais qui mérite notre soutien. Le processus de paix au Burundi entre de nouveau dans une phase cruciale avec les négociations en vue d'un cessez-le-feu. Le contexte qui se dessine dans ces pays doit nous inciter à redoubler nos efforts en vue de l'établissement de la paix et la reconstruction. L'application de la Convention d'Ottawa constitue un élément essentiel parmi toutes les actions que la Belgique développe en Afrique en faveur de la paix.

Personnellement, j'ai pu me rendre compte, durant mes missions en Afrique Centrale de la souffrance des victimes innocentes des mines et autres munitions et j'ai admiré avec quel courage celles-ci, des plus jeunes jusqu'aux plus âgées s'efforcent de surmonter leur handicap.

Il faudra de longues années avant que les victimes des mines antipersonnel puissent vivre normalement et vaquer à leurs occupations quotidiennes et avant que les enfants des pays affectés puissent jouer et se développer en toute quiétude.

Je tiens donc à souligner l'importance du volet humanitaire de la problématique des mines antipersonnel qui constitue l'élément prioritaire de nos actions futures, notamment en Afrique. A cette fin, l'action belge sera triple : promouvoir l'universalisation de la

Convention, veiller à sa mise en œuvre et apporter de l'assistance aux pays victimes.

Mesdames et Messieurs,

En 2001, la Belgique, outre sa contribution dans le cadre de l'Union européenne et ses contributions régulières à d'autres institutions internationales, notre pays a alloué plus de 3.800.000 Euros pour les opérations de déminage, l'aide aux victimes, les campagnes de sensibilisation et la mise au point de technologies de déminage. A cela, il faut ajouter l'action des démineurs belges à l'étranger et la formation au déminage.

Par ailleurs, la Belgique poursuivra la promotion des dispositions prévues par la Convention. Ainsi peut-on citer l'exemple du « Groupe de Contact Article 7 », coordonné par la Belgique et dont l'action résulte en un nombre croissant d'Etats parties qui remplissent leur rapports conformément audit article. La qualité et le caractère complet des réponses ainsi obtenues donnent ainsi tout leur sens aux mesures de transparence et confiance prévues par cet article.

Puis-je dès lors vous inviter tous à mettre à profit ce séminaire pour échanger vos points de vue à ce sujet et identifier les difficultés rencontrées par certains pays à compléter leur rapport et déterminer ainsi les moyens et les réponses adéquats pour y pallier.

En somme, la question que nous avons à résoudre au cours de ce Séminaire est d'ordre pratique : comment venir en aide aux Etats ayant des difficultés à observer l'obligation de transmettre leur rapport tel que prévue par l'article 7 ? Dans un esprit de coopération qui anime le processus d'Ottawa, la Belgique est disposée à octroyer une assistance technique en la matière aux Etats qui en feront la demande.

Cela dit, j'adresse un appel pressant à tous les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention à poser ce geste et à rejoindre ainsi le groupe d'États Parties, qui ne cesse de grandir. Chaque nouvelle adhésion constitue un exemple en soi et s'inscrit dans une dynamique continue. J'exhorte également les États qui ont adhéré à la Convention à la mettre en œuvre le plus tôt possible afin que nous débarrassions l'humanité de ce fléau.

L'opinion publique, relayée par la société civile, les Pouvoirs publics et les organisations internationales doivent en effet redoubler leurs efforts pour atteindre cet objectif ambitieux.

Je voudrais en terminant remercier les personnes compétentes de mon Département, de la Coopération au développement et de la Défense Nationale pour leur travail et engagement pour cette noble cause.

Et à tous les délégués, merci pour votre attention et bonne chance dans vos travaux.

Louis MICHEL
Vice-Premier Ministre et
Ministre des Affaires
Etrangères